



Commune
de
FAA'A



N° 843/2018

FAA'A, le 22 mai 2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :
15 mai 2018

Date d'Affichage :
16 mai 2018

Date de séance :
22 mai 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 35
PRESENTS : 18
PROCURATIONS : .. 06
VOTANTS : 24
POUR : 24
CONTRE : 00
ABSTENTION : 00

Objet : attribuant une subvention à l'association Comité quartier Hotuarea Nui

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie dans les délais légaux.

Le Président de séance



Oscar Manutahi TEMARU

Le mardi 22 mai 2018 à 9h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire, Oscar Manutahi TEMARU, et ce conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable aux communes de Polynésie Française.

Étaient présents :

Nom – Prénom	Prés.	Abs.	Procuration
TEMARU Oscar	X		
MAKER Robert	X		
VANAA Emma		X	
TEMARU Tetuahau	X		
LAURENT Victoire	X		
CERAN-JERUSALEM Y André		X	
CHIN FOO Rosina			LAURENT V.
TERIITEHAU Roberto	X		
ZIMA Laurence			GRAND-PITTMAN T.
MAI Gérard		X	
HATETE épouse TAHARAGI Linda	X		
APUARII Léon	X		
TEURU Germain		X	
LO Tai			APUARII L.
FARIUA Totoarii		X	
TEFAATAU-FIRUU épouse MATI Juliana			TAHARAGI L.
TEAUNA épouse POIA Clarisse	X		
TETUANUITEFARERII Josiane	X		
TETUAITEROI Georges			TERIITEHAU R.
NIVA Pauline	X		
TARAHU Laurent	X		
ARII épouse BARFF Maimiti	X		
RUA épouse BARFF Linda		X	
TEVAEARAI Yannick		X	
PARAU Heia	X		
MAMATUI épouse GRAND-PITTMAN Tekakwitha	X		
TETAVAHU Célia		X	
MAAMAATUAIAHUTAPU Maurea	X		
BUTSCHER Levyn		X	
TEMAURI Jean			VANAA EI.
CROLAS-MAI épouse SACHET Isabelle		X	
VANAA Elise	X		
TARAHU épouse ATUAHIVA Teura	X		
MANUTAHU Teiva		X	
TOKORAGI Olié	X		

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 18, il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable aux communes de Polynésie Française, à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil Municipal, Robert MAKER ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a acceptée.

Madame Clarisse POIA a ensuite exposé à l'assemblée que :

Déclarée le 16 août 2005, l'association Comité quartier Hotuarea Nui a pour but la création et le développement d'actions dans les domaines suivants :

- *relogement des familles et continuité de résidence à Hotuarea Est et Ouest,*
- *socio- éducatif et socio-économique,*
- *l'information et la formation nationale et internationale,*
- *la culture, l'environnement, le tourisme, l'artisanat, la pêche, l'agriculture et le sport,*
- *les centres de loisirs CVL, CLSH, le soutien scolaire, périscolaire et le projet éducatif.*

L'association compte 950 adhérents et son bureau est composé comme suit :

Fonction	Prénom	NOM
Président d'honneur	Ernest	TAPETA
Président	Yannick	TEVAEARAI
Vice- présidente	Béline	CERAN JERUSALEMY
Secrétaire	Cynthia	LAO
Secrétaire adjointe	Raina	MOO
Trésorière	Hilda	TEHARIKI
Trésorière adjointe	Nadia	TAHUTINI

Pour mémoire, l'association a reçu les subventions municipales suivantes :

2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
1 072 984 F	2 000 000 F	700 000 F	1 000 000 F	-	541 535 F	1 300 000 F

Par courrier du 10 janvier 2018, l'association sollicite une subvention de 1 677 518 F pour la réalisation de son programme annuel d'activités 2018 :

- *Ateliers périscolaires : soutien scolaire, lecture, informatique, travaux manuels, artisanat, anglais, langue et culture traditionnelle, sorties diverses ;*
- *Action « Jeunes en action » ;*
- *Journées des « matahiapo » et des « handicapés » ;*
- *Noël du quartier ;*
- *Ateliers « Découverte d'un métier » : agriculture, pêche, mode, audiovisuel, informatique.*

Compte tenu du défaut de bilan financier de l'association et de la Vestiboutique pour 2017, la commission DDESC du 17 janvier 2018 reporte l'examen de la subvention. Après une étude technique des pièces demandées, la commission DDESC du 28 mars 2018 rend un avis favorable quant à l'octroi de 1 600 000 F, conformément au plan de financement ci-dessous :

Financeur	Montant en FCFP	%
Ressources propres	403 254	6,5%
Contrat de ville	3 796 628	60%
Commune de Faa'a	1 600 000	25%
Direction Jeunesse et Sports	527 831	8,5%
TOTAL	6 327 713	100 %

C'est l'objet du projet de délibération qui vous est proposé.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu, l'exposé de Madame Clarisse POIA :

Vu la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française et la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu la loi n°71-1028 du 24 décembre 1971 modifiée relative à la création et à l'organisation dans le territoire de la Polynésie française promulguée par arrêté n°31/AA du 6 janvier 1972 ;

Vu l'ordonnance n°2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;

- Vu le décret n°2008-1020 du 22 septembre 2008 portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- Vu l'arrêté n°173/AA du 30 janvier 1965 instituant deux communes ayant respectivement pour chef-lieu PIRAE et FAA'A et étendant à ces communes toutes les dispositions applicables à celles de PAPEETE et d'UTUROA conformément à l'article 58 du décret n°57-812 du 22 juillet 1957 ;
- Vu la délibération n°783/2017 du 19 décembre 2017 adoptant le budget principal de la commune de Faa'a au titre de l'exercice 2018 ;
- Vu la délibération n°824/2018 du 22 mai 2018 approuvant le compte administratif ainsi que le compte de gestion arrêtés en concordance au titre de l'exercice 2017 du Budget principal ;
- Vu la délibération n°828/2018 du 22 mai 2018 portant modification du budget principal et des budgets annexes Eau et Déchets au titre de l'exercice 2018 ;
- Vu le courrier du 10 janvier 2018 de l'association Comité quartier Hotuarea Nui ;
- Vu le bilan moral et financier 2017 de l'association Comité quartier Hotuarea Nui ;
- Vu le rapport de présentation et les décisions prises par la commission du développement éducatif, social et culturel du 28 mars 2018 ;

Dans sa séance du 22 mai 2018 ;

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Article 1^{er} : Une subvention de fonctionnement d'un million six cent mille francs (1 600 000 FCFP) est attribuée à l'association Comité quartier Hotuarea Nui.

Article 2 : La dépense y afférente sera prise en charge par le budget communal, exercice 2018, section de fonctionnement, nature 6574.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de son affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat, et est prise pour servir et valoir ce que de droit.

Fait et délibéré à FAA'A, le 22 mai 2018

Le Président de séance,



Oscar Manutahi TEMARU

Le Maire de la Commune de Faa'a atteste, sous sa responsabilité, que le présent acte a été transmis au Haut commissaire de la République en Polynésie française le **29 MAI 2018** et affiché le **29 MAI 2018**

MAIRIE DE FAA'A
Secretariat DGS
Requie

29 MAI 2018

N° chrono :